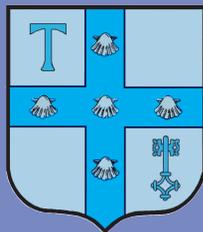


COMMUNE DE PERON



PÉRONNAIS

LE PETIT

N° 71

Avril - Mai - Juin 2014



De gauche à droite :

Devant : Céline DEBALLE, Annick BARILLET, Marie-Odile SURGAND, Denise HUGON, Françoise FERROLLET, Marielle DECOMBAZ, Virginie BOSSY, Catherine PENSEC, Jérémie DEBARD, Dominique BLANC

Derrière : Jérémy BLANC, Claude GIROD, Andrew DAVIS, Christian ARMAND, Olivier PIBERNE, Bernard LEVRIER, Christian DESMARIS, Alain BLANC, Pierre-Alain PERAY



Chères Péronnaises, chers Péronnais, votre auberge communale de la Fruitière réouvrira ses portes le 7 juin prochain.

Par délégation de service public, la municipalité a retenu ma candidature, je tiens ici à les en remercier. C'est donc dans des locaux entièrement rafraîchis que je me réjouis de vous accueillir.

Après avoir travaillé ces dix dernières années en tant que chef de cuisine dans un petit restaurant bistrot sur la commune de Vernier (GE), c'est avec une certaine émotion que je m'apprête à reprendre les commandes de cette auberge.

Ma cuisine sera traditionnelle et soignée, je proposerai des plats du jour, des menus, une carte et des suggestions de saison ainsi que quelques spécialités rapportées de Suisse tel que les Malakoffs, des petits beignets à base de gruyère, croustillants autour, coulants dedans !

Pour vos banquets, nous pourrons élaborer vos menus ensemble. Pour vos réservations d'hôtel et du restaurant, vous pouvez d'ores et déjà appeler aux numéros suivants : 06.10.49.46.40 ou dès le 7 juin au 04.85.03.90.23.

Je communiquerai également sur les animations et soirées sur la page Facebook de l'auberge ainsi que sur son site internet : aubergecommunaledelafruitiere.com qui seront actifs très prochainement.

Une inauguration en musique aura lieu le 11 septembre dès 17h, vous êtes tous cordialement invités à venir y boire le verre de l'amitié.

Votre délégataire de l'auberge communale de la Fruitière.

Franck Guillon.

Le Carnet communal



Mariages

- Anne NEWLAND dit NICOLAS et Thierry MAINOLI, le 14 décembre 2013
- Alexandra ANDERSSON et Frédéric DUBOUCHET, le 21 décembre 2013
- Stéphanie SEOANE et Lirik BAJRAMI, le 21 décembre 2013
- Morgane CHAMP et Gaspard DAUPHANT, le 22 février 2014

Naissances

- Linaëlle ROBERT, née le 6 décembre 2013
- Lola ALBURQUERQUE SANTELLI, née le 12 décembre 2013
- Tom EHRENREICH, né le 11 janvier 2014
- Thomas RIBEIRO DA SALIVA, né le 25 janvier 2014
- Ugo VISCONTI, né le 2 février 2014
- Maxime CHEVALLIER, né le 18 mars 2014
- Darren DOTTI, né le 4 avril 2014



Prolongation de la durée de validité de la carte nationale d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les cartes nationales d'identités sont valables 15 ans pour les personnes majeures. Les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche de la part des administrés.

Les cartes d'identités délivrées aux personnes mineures conservent une durée de validité de 10 ans. Plus d'informations sur le site www.interieur.gouv.fr

Pour toutes vos démarches administratives
(Etat-Civil, Elections, Permis de conduire, Urbanisme ...)
vous pouvez consulter et télécharger les documents
sur le site www.service-public.fr

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leur parents, dès qu'ils atteignent l'âge de **16 ans, soit : pour ceux nés en avril, mai, juin 1998, venir avant le 31 juillet 2014.**

Pour toutes questions relatives au service national, vous pouvez contacter le Centre du Service National :

- Par téléphone au **04.37.27.25.07** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h00,
- Par internet sur www.defense.gouv.fr

Le 23 mars 2014, vous avez décidé, à près de 70%, de confier les « rênes » de la commune, une nouvelle fois, à la liste que je vous proposai : Péron, pour aujourd'hui et pour demain.

Mes collègues se joignent à moi pour vous remercier, très sincèrement, de cette confiance et soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour réaliser les projets que nous vous avons proposés.

Passé le moment de plaisir de cette réélection, nous nous sommes mis au travail en passant par les étapes obligatoires, élection du Maire et des Adjointes (au nombre de quatre), élections des membres des différentes commissions municipales, et élections des participants aux divers syndicats intercommunaux.

Pour être en total « état de marche », il ne nous reste plus qu'à élire les représentants communaux des différentes commissions de la CCPG, instance de plus en plus importante pour notre vie de tous les jours et qui est appelée à prendre encore plus d'importance puisqu'il semble impossible de faire comprendre à nos « grands élus », de droite comme de gauche, que la prise de décision est beaucoup plus rapide et beaucoup plus efficace quand elle est saisie au plus près des citoyens.

Pour cette année, les seules réalisations auront été votées par le Conseil Municipal précédent, que je tiens à remercier pour son implication et son abnégation six années durant. Ce sera donc la poursuite des travaux d'embellissement de la voirie de Feigères et l'ouverture de la Maison des Sociétés qui n'attend plus que la visite de la commission de sécurité pour être confiée aux différentes associations communales.

Enfin, le 14 avril, nous avons passé une première étape pour l'agrandissement de l'Intermarché avec un avis favorable, à l'unanimité, de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial. Premier verdict dans un long processus nous permettant d'espérer un début des travaux en 2015, si les voisins commerciaux d'Intermarché tempèrent leurs ardeurs à attaquer systématiquement des projets qui peuvent nuire à ce qu'ils pensent être leur « pré carré ».

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle fin de printemps et un bel été.

ARMAND Christian

Synthèse des comptes rendus du Conseil Municipal

AVRIL 2014

Les Comptes rendus des Conseils Municipaux des 20 et 30 mars 2014 sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATIONS

FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Approuvée à l'unanimité

ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALE ET DES REPRESENTANTS COMMUNAUX

Approuvée à l'unanimité

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES SOCIETES – EXECUTION DES MARCHES

Délégation du Conseil Municipal au Maire pour la signature des avenants

Approuvée à l'unanimité

DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Délégations des compétences à Monsieur le Maire :

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 500 € ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 € ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle membre.

Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Approuvée à l'unanimité

CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU CENTRE DE LOISIRS PAR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Le Centre de Loisirs la Fontaine Enchantée accueille des enfants des communes environnantes les mercredis après-midi et pendant les vacances. Celles-ci ont été sollicitées pour participer au financement de la structure. Les familles seraient dispensées de régler le forfait journalier de 2€. La commune de Saint Jean de Gonville a accepté ce principe.

Approuvée à l'unanimité

POINTS DIVERS

ECOLE

* Rythmes scolaires : le Conseil d'École a accepté à la majorité, le principe d'une alternance maternelle – primaire pour les jours de mise en place des Temps d'Activités Périscolaires. A ce jour, aucune décision concernant la participation financière des familles n'a été prise. M. le Maire s'engage à ce que les enfants de la CLIS soient complètement intégrés dans ces activités.

* Cantine scolaire du collège : Plaintes sur la qualité des repas depuis le changement de prestataire. Un nouvel appel d'offre sera lancé pour 2015 par le Conseil Général, à qui revient cette responsabilité. Une réunion est prévue avec la société Elior.

* Parking, accès à l'école : Incivilité de certains parents au niveau du stationnement, pouvant engendrer des accidents. La constitution d'une police intercommunale permettra de verbaliser les contrevenants.

BUDGET

Investissement :

- Maison des Sociétés : 216 091,37 €

MAISON DES SOCIETES

Fin des travaux extérieurs prévus pour fin avril, pour une réception mi-mai.

Travaux supplémentaires : + 1,77% (39164,61 € HT)

AMENAGEMENT FONCIER

Une réunion doit être programmée courant avril pour un début des travaux mi-mai.

ZONE COMMERCIALE ET ARTISANALE DE PRE MUNNY

Le dossier d'agrandissement et de déplacement d'Intermarché sera présenté en Commission Départementale d'Aménagement Commercial le 14 avril à Bourg-en-Bresse.

AUBERGE COMMUNALE

Les travaux ont débuté pour une réouverture courant juin.

ONF

Présentation du projet de la société « Pierre et Vacances » dans une commune de l'Isère, qui pourrait être positive pour les bois de Ban.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Remise du rapport par Mme le Commissaire Enquêteur. Attente du délai de recours avant constitution de l'Association Syndicale Autorisée.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Compte rendu de la réunion du 04/03/2014

Déclarations Préalables

- M. RICHARD David - 28, Rue des Châtelains - Construction d'un abri de jardin - A revoir distances des limites par rapport au ruisseau à mentionner
- M. BOREL Michel - 34, Impasse des Bouvreuils - Remplacement d'un abri de jardin - Avis favorable
- M. ABOUDI Kamel - 777-779, Route de Lyon à Logras - Modification et création d'ouvertures et aménagement extérieur - Avis favorable
- M. MOUTTON Gérard - 227, Route de Pougny à Logras - Extension d'un abri voiture - Avis favorable
- M. PERRIERE Sébastien - 88, Grand'Rue - Construction de bureaux pour deux personnes en ossature bois avec bardage - Couverture tuiles menuiserie bois - Avis favorable
- Mme PECQUEUR Clémence BARROIS Aurélien - 343, Rue du Paruthiol - Création d'un point lumineux en panneaux de verre non translucide - Mise en place d'une pompe à chaleur - Avis favorable

Permis de Construire

- Mme DURAFFOURD Pascale - 73, Chemin de la Pierre à Niton à Feigères - Création d'un abri sur terrasse existante - Préau structure bois recouvert avec des tuiles identiques au toit existant - A revoir

Compte rendu de la réunion du 18/03/2014

Déclarations Préalables

- Mme MENDES RIBEIRO Sylvie - 199, Rue de la Fontaine Chargonnet à Logras - Construction d'un abri de jardin sur une dalle en bois toiture en tuiles brun rouge - Avis favorable
- M. DELETRAZ Nicolas - Chemin du Ruthet «Le Beule» - Construction d'un abri de jardin - Avis favorable

Permis de Construire

- Mme DURAFFOURD Pascale - 73, Chemin de la Pierre à Niton à Feigères - Création d'un abri sur terrasse existante - Préau structure bois recouvert avec des tuiles identiques au toit existant - Avis favorable

Compte rendu de la réunion du 01/04/2014

Déclarations Préalables

- Sté MYSUN M. ROUCH Jean propriétaire DOS SANTOS Henrique - Rue du Branlant - Les Coteaux de Logras - Pose de panneaux photovoltaïques - Avis favorable
- M. MOUTTON Gérard - 227, Route de Pouilly à Logras - Détachement d'une parcelle en vue d'une construction - Avis favorable
- M. ABRIEL Christophe - 94, Chemin des Marais - Construction d'un muret de 40 cm + grillage d'un mètre, muret 1,4 m ; installation de deux portails - Avis favorable
- M. LEANDRE Sylvain - 212, Chemin des Marais - Création d'une terrasse de 2,2 m x 9 m avec une cave en dessous (façade Sud) - Création d'une porte en sous-sol, modification des fenêtres en sous-sol, fenêtres fixes sans ouverture, modification du garde-corps, mise en place de verre à la place des montants en bois (façade Est) suppression d'une fenêtre (façade Ouest) - Avis favorable
- PERRIERE Charpente - 82, Grand' Rue - Construction de bureaux en ossature bois avec bardage - Couverture tuiles menuiserie bois - Avis favorable

Permis de Construire

- M. SAUREL Jean-Christophe - 186, Route de la Fruitière à Logras - Extension d'une villa individuelle - Construction en prolongement d'un abri piscine et d'une piscine - Avis favorable
- M. HAURAY Armand - Rue du Cercle à Logras - Démolition intérieur et réaménagement en surface habitable et garage - Avis favorable attention dimensions des velux.

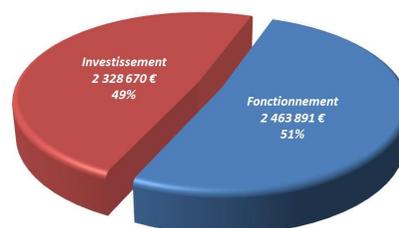
COURRIER

Demande de M. Pelloux sur le fait que son exploitation agricole ne soit pas identifiée dans le PLU de 2011. Attente d'une réponse de La Chambre d'Agriculture de L'Ain.

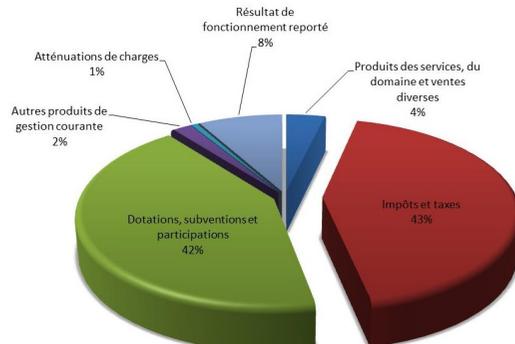
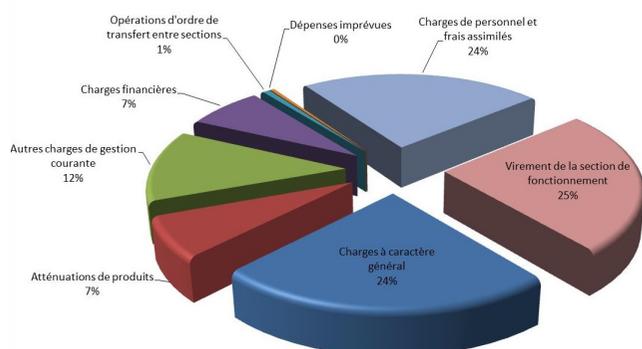
Vous pouvez consulter les comptes rendus intégraux des réunions du conseil municipal sur le site internet de la mairie de Péron à l'adresse suivante :

<http://www.mairie-peron.com>

BUDGET PRIMITIF 2014



FONCTIONNEMENT



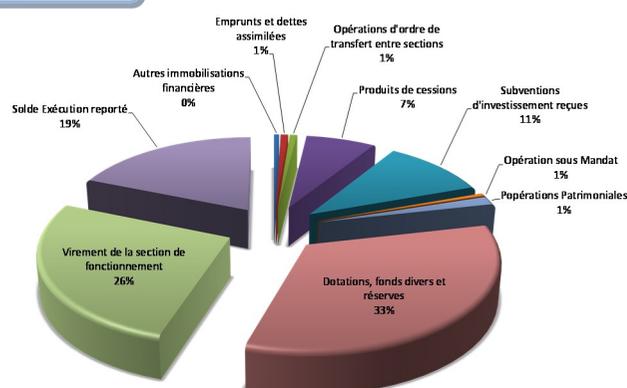
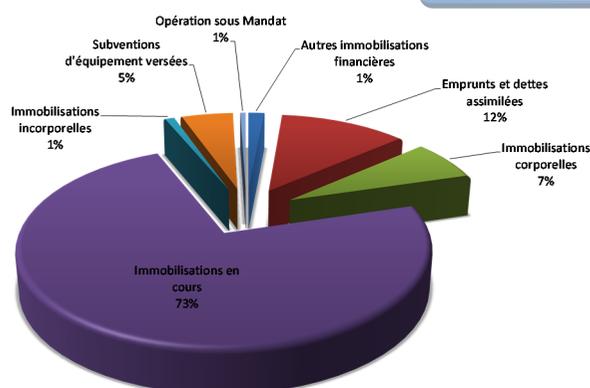
Dépenses

Charges à caractère général	579 960 €
Charges de personnel et frais assimilés	580 800 €
Atténuations de produits	173 237 €
Autres charges de gestion courante	306 202 €
Charges financières	181 975 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 491 €
Dépenses imprévues	10 000 €
Virement à la section d'investissement	615 225 €
Total :	2 463 891 €

Recette

Produits des services, du domaine et ventes diverses	92 150 €
Impôts et taxes	1 064 735 €
Dotations, subventions et participations	1 047 806 €
Autres produits de gestion courante	45 000 €
Atténuations de charges	14 000 €
Produits exceptionnels	200 €
Résultat de fonctionnement reporté	200 000 €
Total :	2 463 891 €

INVESTISSEMENT



Dépenses

Autres immobilisations financières	34,784.00
Emprunts et dettes assimilées	281,010.00
Immobilisations corporelles	158,342.00
Immobilisations en cours	1,707,780.00
Immobilisations incorporelles	20,500.00
Subventions d'équipement versées	113,700.00
Opération sous Mandat	11,900.00
Total :	2 328 016 €

Recette

Autres immobilisations financières	11630
Dotations, fonds divers et réserves	775800.11
Emprunts et dettes assimilées	17100
Opérations d'ordre de transfert entre sections	16491
Produits de cessions	162000
Subventions d'investissement reçues	246356
Virement de la section de fonctionnement	615225.21
Opération sous Mandat	11900
Popérations Patrimoniales	34784
Salde Exécution reporté	436729.89
Total :	2 328 016 €

UN MINIMUM DE SAVOIR VIVRE...

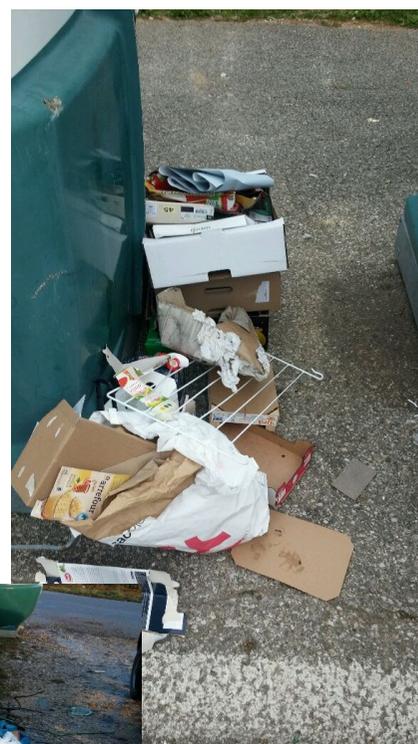
Chaque semaine, la municipalité est confrontée à des dépôts sauvages d'ordures aux différents points verts de la commune.

Ce constat amer de l'attitude irrespectueuse de quelques usagers malintentionnés n'est pas sans conséquence pour notre commune. En effet, au delà du désagrément visuel, des risques sanitaires et de pollution des milieux naturels, nos agents municipaux consacrent 2 à 4 heures par semaine à la prise en charge et l'évacuation de ces déchets, au détriment d'autres missions de service public.

Conformément à ce que permet le code de l'environnement, les frais relatifs à cette tâche seront facturés aux responsables des dépôts sauvages. Des sanctions pénales peuvent également être engagées.

Pour le bien-être de tous, la municipalité en appelle, par ces quelques lignes, à ce que chacun adopte une attitude citoyenne et respectueuse de la qualité de notre espace de vie.

Il est rappelé que 3 déchèteries sont ouvertes aux usagers sur le Pays de Gex, dont une sur Péron, avec des horaires d'ouverture suffisamment importants pour permettre un accès aisé du public.



**TOUTES LES PERSONNES SENSIBLES À LA PROPRIÉTÉ DE NOTRE COMMUNE SONT LES BIENVENUES
À UNE MATINÉE DE NETTOYAGE ORGANISÉE PAR LA COMMUNE :**

RENDEZ-VOUS À 8H30 LE 21 JUIN AU STADE DE FOOT BERNARD BLANC À LOGRAS

UN « CASSE-CROUTE » SERA OFFERT EN FIN DE MATINÉE.

A la claire fontaine, un rossignol chantait....., pour qu'il chante encore et pour longtemps, gardons nos fontaines fleuries et propres.



Qui serait volontaire ?

Depuis plusieurs années, les différentes équipes de la commune font l'effort de nettoyer et de fleurir les fontaines du village pour offrir à tous un cadre de vie plaisant. Qu'il est en effet agréable de pouvoir y passer un moment de convivialité avec son voisin ou pour les gens de passage, de voir que le village est entretenu.

Les employés communaux vont mettre des fleurs dans les massifs et sur les fontaines. Afin que chacun s'approprie cette partie du patrimoine communal, il est proposé que les riverains des fontaines participent à l'arrosage et l'entretien des massifs et suspensions fleuries, particulièrement à l'occasion des épisodes de forte chaleur, où des demandes en eau sont quotidiennes.

Un appel est fait aux personnes habitants près des fontaines pour vérifier si les fleurs des massifs et suspensions ont besoin d'eau.

Pour ce qui est de la propreté des fontaines, trop souvent celles-ci sont remplies de sable, de gravier ou autres objets et servent de bassin de lavage pour les outils et bassines de chantier. Nous rappelons que chaque fontaine est reliée à un ruisseau. Aussi, faisons preuve de civilité et **gardons nos fontaines propres**. Elles sont nettoyées deux fois par année par les employés communaux. Si vous constatez qu'entre-temps, la fontaine que vous aimez et utilisez a besoin d'être nettoyée, **n'hésitez pas à lui rendre son éclat**, mais attention : les produits chimiques ou à base d'eau de javel sont strictement interdit pour des raisons évidentes de respect de la nature.



Merci d'avance de votre aide
Denise Hugon, conseillère commission fleurissement

ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES

Après avoir réussi le vide grenier de la fête du printemps, l'équipe du comité des fêtes de Péron va se remobiliser pour l'organisation de la traditionnelle marche du Gralet prévue le samedi 7 juin. Cette journée est directement liée aux conditions climatiques et cette année sa reconduction n'a pu avoir lieu que grâce à l'intervention de Mr le Maire auprès des services de la CCPG. On se retrouvera donc à 8 heures place de l'église pour une ballade en montagne. Une restauration sera organisée sur le site même du chalet du Gralet.



La fête de la musique du 21 juin se déroulera cette année encore au stade Bernard Blanc de Logras.

En attendant la livraison du local de la maison des associations, le matériel festif a été remis à la location pour tout le monde (associations et particuliers) vous pouvez désormais contacter : locmat.cdfp@gmail.com ou par téléphone au 06 51 81 86 52.

Christian DESMARIS

AAPPMA DE L'ANNAZ

Les pêcheurs de l'ex-canton de Collonges ont accepté le principe du permis unique gessien, ce qui a permis de ne plus se focaliser sur le nombre de permis vendus, la pérennité de l'association est ainsi obtenue. Néanmoins, les pêcheurs du sud du Pays de Gex souffrent terriblement d'un manque de plan d'eau digne de ce nom ou la pratique de la pêche pourrait être enseignée aux jeunes. L'AAPPMA de l'Annaz a pour mission principale la gestion de la rivière Annaz et se bat régulièrement contre les atteintes liées à l'urbanisme et au manque de civilité de la population. Pourtant cette rivière a su garder son état sauvage et son accès demande une bonne connaissance du monde de la pêche. Depuis l'an passé, les pêcheurs du sud gessien donnent un coup de main aux chasseurs de Péron pour la gestion de l'étang de Cornelly et participent activement à l'organisation du concours de pêche. Celui-ci aura lieu cette année le 1er Juin, jour de la fête nationale de la pêche, la compétition concernera les adultes et les enfants. De nombreux lots seront distribués et un repas champêtre sera concocté par les chasseurs sur le site.

Christian DESMARIS

Les Loups
Blancs

ASSOCIATIONS DE PÉRON

Lundi 14 Juillet 2014

Menu à
10€

Défilé aux monuments aux morts à 18h30
BAL CHAMPÊTRE et FEUX PYROTECHNIQUES
offerts par la Mairie



Stade de Foot Bernard BLANC
Repas à partir de 19h30





PERON

87ème Festival

14 et 15 JUIN

des Musiques du Pays de Gex

Samedi 14 juin 2014



Dès **18h00** au gymnase de l'Annaz : à tour de rôle, les **orchestres juniors des harmonies** de Péron-Saint Jean, Bellegarde, Sergy, et Saint Genis Pouilly vous étonneront par la qualité de leur interprétation

A **21h00**, la **Bonne Humeur de Péron-St Jean** vous proposera ses partitions dédiées aux musiques de films sous la baguette de Virginie COLLET.

Dans la foulée, le **Big Band Jazz de Divonne les Bains** vous surprendra par la couleur très particulière d'un jazz dynamisé par les musiciens d'Alain GOY

LE BIG BAND JAZZ DE LA MAISON DE LA MUSIQUE Une vingtaine d'accros du Jazz, des amateurs au top et des pros... Middle Swing, Original Groove, Broadway Singer... C'est sous la direction d'Alain GOY, compositeur et arrangeur, que cet orchestre fait vivre un répertoire sans frontière autour du Jazz. Des concerts où les musiciens jouent cash et livrent le meilleur d'eux-mêmes, sur les traces des plus illustres et sur des compositions originales... du 100% Big Band.

Dimanche 15 juin 2014



dès 11h00 : n'hésitez pas à vous rendre dans le quartier de votre choix pour profiter des concerts-apéritif animés par les harmonies et fanfares du Pays de Gex :

à **Logras**

Ancienne Fruitière

Chemin du Brandou

Square Rue de Bruel

Chemin de la Louye

par l'Ensemble Harmonique de Bellegarde

par l'Echo du Crêt de la Neige de Sergy

par l'Echo de la Valserine de Chézery

par la Lyre Challaisienne de Challex

à **Péron**

La Combe, Rue du Paruthiol

Rue des Bouvreuils

La Combe de Péron

Et Chemin de Ruthet

Chemin du Panferet

par La Batterie Fanfare de Gex

par l'Echo du Reculet de Thoiry

par la Lyre de Saint Genis

par l'Echo du Fort l'Ecluse de Chancy-Collonges

à **Greny**

Route de Lyon

par la Société Musicale de Chevry-Crozet

à **Feigères**

Chemin de la Chapelle

par la Société de Musique de Ferney-Voltaire

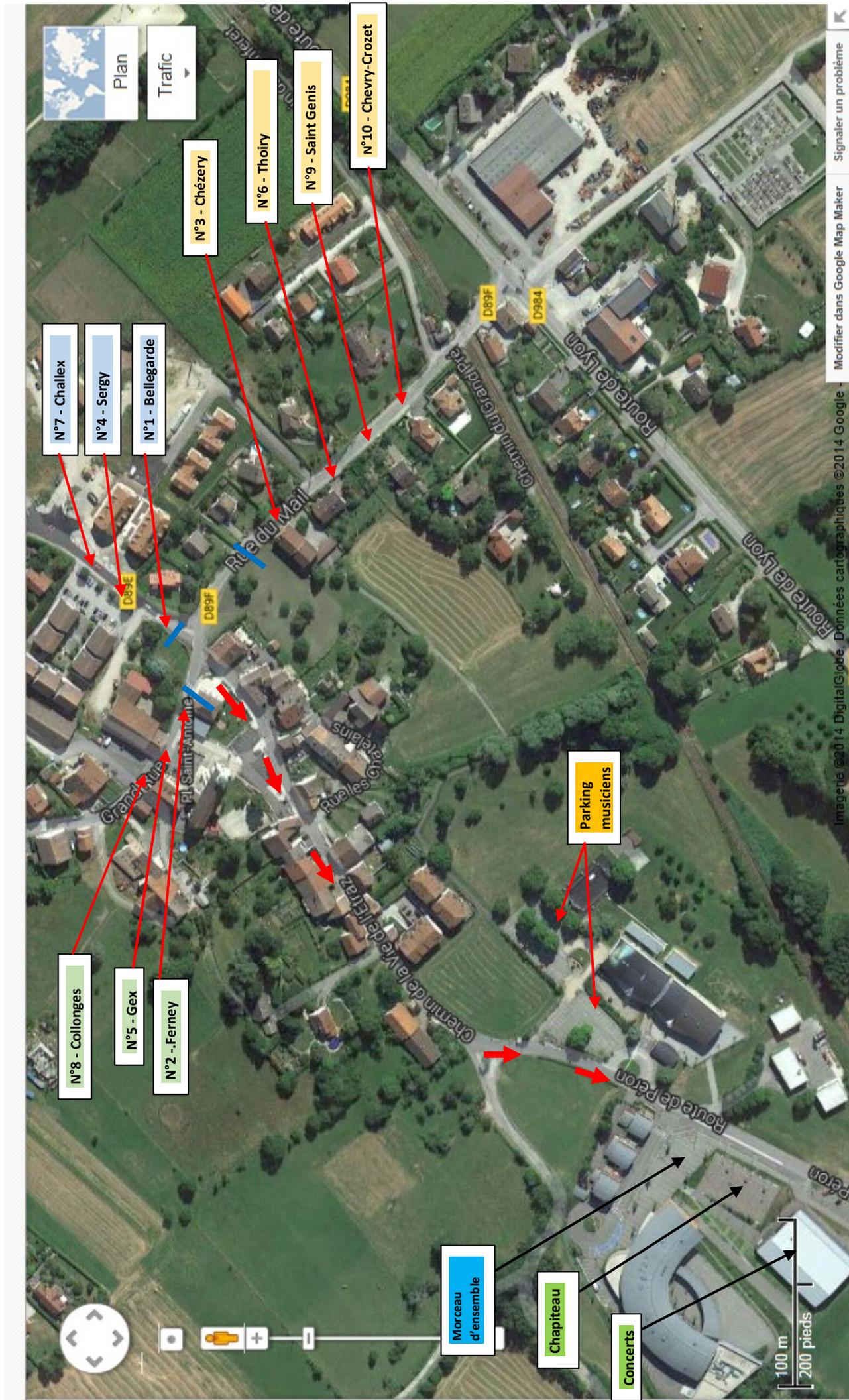
14h15 : La Vie de l'Etraz à Péron, embellie par une décoration signée « Club des Aînés », verra le défilé des musiques, suivi du morceau d'ensemble joué sur le parvis du collège

15h30

Dans le gymnase de l'Annaz, faites connaissance avec les répertoires de **l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Gex** (58 musiciens sous la direction de Francesco Grassini) et des dix harmonies et fanfares

Défilé et concerts dimanche 14 juin dès 14h15

➔ Défilé



320 musiciens défilent sur la route de l'Etraz et joueront notre morceau fétiche « La Bonne Humeur » sur le parvis du collège



LES MERCREDIS DES NEIGES DE PERON CHALLEX PUGNY

remercie tous les bénévoles qui ont donné de leurs temps pour accompagner les enfants dans toutes les sorties ensoleillées.

BIBLIOTHÈQUE DE PÉRON

Pour mieux vous accueillir, la Bibliothèque a légèrement modifié ses jours et heures d'ouverture. Vous pouvez désormais venir choisir vos livres et/ou CD le :

Mardi de 16h30 à 18h

Mercredi de 17h à 18h30

Vendredi de 16h30 à 20h

La permanence du 1^{er} samedi de chaque mois est supprimée.



L'été s'annonce déjà beau et chaud, un temps à dévorer un bon livre au soleil, alors n'oubliez pas de venir faire votre choix avant la fermeture estivale, les dates exactes seront affichées sur la porte de nos locaux.

Pour les amateurs de Loto, retenez déjà la date du traditionnel « **LOTO DE RENTRÉE** » organisé par la Bibliothèque et le Comité des Œuvres Sociales de la Mairie (C.O.S.) le **vendredi 29 août** à 20h30 à la salle Champ Fontaine de Péron. Nous vous attendons nombreux pour votre plaisir et pour soutenir nos associations. La partie des bénéfices revenant à la Bibliothèque servira à acquérir de nouveaux livres et CD que vous pourrez emprunter.

Si vous aimez les livres, l'accueil et le travail en équipe, n'hésitez pas à venir rejoindre notre équipe de bénévoles, pour assurer quelques permanences, quelques heures de travail, encadrer les animations sur le temps scolaire au profit des enfants de l'école primaire ou donner un coup de main lors de nos soirées : théâtre, histoire, musique...,

Au plaisir de vous rencontrer ou de vous retrouver !!!

Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite un bel été.

PÉRON PÉTANQUE

La saison de pétanque a repris ses droits depuis le début du mois de mai et les pétanqueurs de Péron se retrouvent tous les vendredis soirs dès 19 heures au stade Bernard Blanc pour des parties disputées à la mêlée. Il s'agit là d'un bon entraînement pour les plus motivés, les autres pourront pratiquer ce jeu et se restaurer sur place, le barbecue est allumé chaque semaine. L'accroissement de la population du village devrait permettre d'accueillir de nouveaux sociétaires, l'association amicaliste en a bien besoin car les conditions climatiques de ses deux dernières années ont gêné la pratique de la pétanque à Péron et ailleurs. Le point d'orgue de la saison sera sans aucun doute l'organisation du premier concours inter associations de Péron le samedi 26 juillet, la manifestation se fera en doublette formée et uniquement sur inscription et règlement à l'avance : 15 euros par joueur, paella comprise...

Renseignements et inscription : mdesmaris01@gmail.com ou par téléphone au 06 09 91 29 89.

JEUNESSE DE PÉRON

Pour faire suite à la présidence de Stéphanie, Jérémy et Guillaume, la Jeunesse est désormais dirigée par Aurélien BLANC, encore un... BLANC !!!

La Jeunesse vous invite à sa traditionnelle VOGUE DE LOGRAS, qui aura lieu les 4, 5 et 6 juillet, et qui par son programme diversifié, espère rassembler un maximum de personnes de toutes les générations.

Le thème de la soirée du vendredi soir vous sera bientôt dévoilé.

La journée du samedi débutera par un concours de pétanque, suivi d'un repas, et pour les danseurs : le dancefloor pour danser jusqu'au bout de la nuit !

Dimanche, le défilé de chars traversera le village jusqu'au stade de foot, où diverses animations vous attendront. Et pour bien finir le week-end, une grillade et au lit !

GROUPEMENT DES PÊCHEURS GESSIENS

Cette année 2014 sera à marquer d'une pierre blanche pour les amoureux du sport pêche en terre gessienne. L'arrivée tant attendu du permis unique gessien constitue une petite révolution et il a fallu que les présidents des cinq associations de pêche du Pays de Gex fassent preuve d'abnégation pour arriver à cette situation dont le seul et unique bénéficiaire n'est autre que le pêcheur lui-même. Désormais on peut pêcher pratiquement dans tous les cours d'eau, lacs et étangs du Pays de Gex (Cessy et Divonne compris) en respectant les règlements intérieurs. Ce sésame est une grande avancée pour les pêcheurs, le nombre des permis vendus est d'ailleurs en pleine expansion. Pour Péron et les villages voisins, le permis est disponible au bar « Le Branlant » de Logras ou par internet www.cartedepeche.fr. Pour des informations concernant la pêche dans le pays de Gex, vous pouvez consulter le site du Groupement des Pêcheurs Gessiens.

Christian DESMARIS
Trésorier GPG



Le site www.lesmaisonsderetraite.fr est l'annuaire le plus utilisé sur internet pour la recherche d'un hébergement pour personnes âgées (400.000 visiteurs par mois).

Il recense la totalité des établissements français et permet à l'internaute d'effectuer une recherche par localité. Vous y trouverez une source d'informations pratiques (aides, évaluation de la dépendance, dossier unique d'admission, informations tarifaires...)

Vous pouvez effectuer une recherches aisément via un annuaire exhaustif d'établissements pour personnes âgées.

14 JUILLET

Après des années de bons et loyaux services, la société de boules a décidé de passer la main pour l'organisation du 14 Juillet à Péron. La municipalité, désireuse de conserver cette manifestation, a fait appel au tissu associatif local et une solution a été assez rapidement trouvée sous la forme d'une répartition des tâches pour le 14 Juillet 2014. Bon nombre d'associations ont joué le jeu et c'est ainsi qu'un programme a pu être établi. Après la cérémonie officielle à 18h30 au monument aux morts, on se retrouvera au stade Bernard Blanc de Logras pour un repas champêtre concocté sur place (viande au choix : côtelette, saucisses, merguez, saucisse de veau + frites, fromage, tarte). L'animation de la soirée sera confiée aux « Loups Blancs ». La Bonne Humeur sera elle aussi présente et un bar à champagne servira de fil rouge à la manifestation. Dès la nuit tombée, un feu d'artifice pyrotechnique sera tiré aux abords du terrain de football. Il ne faudra en aucun cas manquer cette manifestation dont l'éventuel bénéfice servira à alimenter la caisse du CCAS de Péron.



BELOTE GESSIENNE

La 14ème édition du championnat de belote gessienne aura bien lieu cette année encore grâce à l'implication d'une poignée de bénévoles qui n'abdiquent pas et qui sont sur le pont tous les week-ends durant six mois. La formule plaît et elle est victime de son succès, puisque chaque saison compte en moyenne 25 concours pour une participation de près de 2000 joueurs. Le calendrier de la saison est en cours d'établissement, la majorité des dates sont reconduites tacitement et il reste quelques créneaux à attribuer, les associations de Péron peuvent encore trouver une date à leur convenance comme l'ont déjà fait le sou des écoles, le COS, la pêche, le comité des fêtes, les Aînés, la pétanque et La Belote Gessienne.

Renseignements et inscription : mdesmaris01@gmail.com ou par téléphone au 06 09 91 29 89.

Christian DESMARIS

TRIBUNE LIBRE

Un grand merci à Jocelyne BUGNET pour son dévouement.

Chaque année, les enfants du catéchisme envoient une carte avec de très jolis dessins faits par les enfants avec les vœux de bonne année aux personnes âgées. Bravo Jocelyne pour savoir inculquer des valeurs qui, de nos jours, se perdent de plus en plus.

Encore merci.

Mme GIROD Yvonne



Nos aînés, sous la houlette de Jocelyne Bugnet, ont pris en charge la décoration florale du village depuis début mars. Leur esprit inventif n'a d'égal que l'agilité et l'adresse de leurs petites mains pour créer d'originales réalisations. Vous ne voyez ici qu'une partie de l'équipe qui transforme le papier crépon et autres serviettes en d'étonnantes fleurs aux multiples couleurs. Vous aurez l'occasion de faire de magnifiques photos le 15 juin grâce à leurs talents.

PLAN CANICULE

A l'attention

- des personnes âgées de 65 ans et plus
- des personnes âgées de plus de 60 ans, reconnues inaptes au travail
- des personnes handicapées

En 2004, l'Etat a mis en place un « plan canicule » qui prévoit notamment la tenue d'un **registre communal** des personnes vulnérables, âgées ou handicapées, isolées à domicile.

*** Vous êtes déjà inscrit(e) sur ce registre**

Le cas échéant, je vous remercie de bien vouloir actualiser les données qui vous concernent auprès de Madame BLANC en mairie.

*** Vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur ce registre :**

Vous pouvez le faire en remplissant le formulaire de demande d'inscription à retirer à l'accueil.

Ce fichier est **confidentiel**. Il vise à favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. Il contient les éléments relatifs à l'identité et à la situation de domicile (nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, coordonnées de l'éventuel service intervenant à domicile, coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence).

Le Maire, Christian ARMAND

Histoire de la naissance de l'église de Péron

Autrefois, les gessiens étaient presque tous protestants. Au 12^{ème} siècle, deux temples étaient autorisés dans le Pays de Gex, Sergy et Ferney. Les protestants de Péron allaient au culte à Sergy. Plus tard, un temple a été construit à Farges.

Le peu de catholiques allaient à la messe à Feigères ou à Greny. Il est probable que le chef-lieu primitif était l'église de Dommartin à Greny.

En 1558, une paroisse protestante fut créée sur la commune, en 1637 elle fut rattachée à celle de Challex.

Les églises, les temples étaient construits sommairement. C'étaient des espèces de granges, sans clocher.

Bernois, savoyards, espagnols et d'autres se les disputaient, c'est pourquoi ces bâtiments étaient régulièrement brûlés ou confisqués.

En 1652, Jean d'Arenthon, évêque de Genève, envoie des missionnaires d'Annecy pour convertir les protestants, peu de succès. En 1657, il décide de remplir lui-même cette mission et visite toutes les paroisses du Pais (Pays) de Gex. Il reçoit de nombreuses abjurations et dès cette période, c'est le retour à la foi catholique.

La révocation de l'Edit de Nantes le 13 avril 1598 signée par Henri IV autorise les protestants à pratiquer leur culte mais le 18 octobre 1685, Louis XIV révoque cet édit. Les temples sont anéantis, les protestants s'exilent plutôt que de renoncer au protestantisme. Beaucoup se réfugient en Suisse et en Allemagne.

Au XVIII^{ème} siècle, la chapelle de Dommartin à Greny est en partie détruite, elle ne sera plus reconstruite ainsi que celle de Feigères.

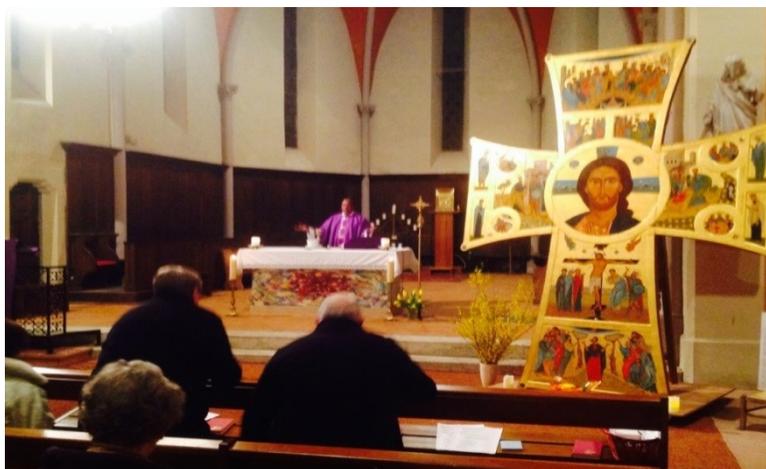
C'est à cette époque que l'église de Péron est construite à l'emplacement actuel. Elle était beaucoup plus petite avec une nef couverte en tuiles plates surmonté d'un clocheton à bulbe. La cloche devait être placée à l'entrée sur un chevalet, ensuite suspendue, mais elle a été cassée.

Les Messieurs de Genève ont offert à la place une cloche neuve dont l'histoire vous sera contée dans le prochain numéro du Petit Péronnais.

D'après les recherches de Mireille Bugnet, ancienne secrétaire de mairie.

La Croix de l'évangélisation a fait une halte dans notre église début mars.

Réalisée en 2008 dans les ateliers de Monsieur Kaspar Poïkans, membre de la Communauté du Chemin Neuf et peinte selon l'art de l'icône. Elle mesure 3,15m de hauteur et 2,40m de largeur, son poids est de 200 kg. Elle a nécessité plus d'une année de travail, non pas pour agencer les 5 pièces qui la composent mais pour peindre les nombreuses scènes bibliques qui y sont représentées. Chaque scène est une véritable œuvre d'art, si bien que la croix dans son ensemble devient une catéchèse vivante.



Elle est restée une semaine du 9 au 15 mars, de nombreuses personnes sont venues l'admirer tout au long de la journée.

Chaque soir, un temps de prière et d'adoration était proposé et de nombreux paroissiens de tout le groupement y ont assisté. Elle a ensuite été exposée dans plusieurs églises du Pays de Gex.

Soirée *Bol de riz »

Cette soirée organisée par les catéchistes avec le concours sous forme de pièces de théâtre a permis de récolter la somme de 435 euros qui sera reversée intégralement à l'association Les Petits Soleils pour venir en aide à des familles pauvres du Vietnam.



Programme des prochaines messes

Messe tous les samedis soirs à Farges à 18h30 et 18h en période d'hiver sauf exceptions mentionnées

<u>MAI</u>	Dim. 4 mai 2014	10h	3ème dimanche de Pâques	POUGNY		
	Dim. 11 mai 2014	10h.	4ème dimanche de Pâques - Messe des familles	PERON		
	Dim. 18 mai 2014	10h.	5ème dimanche de Pâques	CHALLEX		
	Dim. 25 mai 2014	10h	6ème dimanche de Pâques	COLLONGES		
	Jeudi 29 mai 2014	10h.	Ascension	FARGES		
<u>JUIN</u>	Dim. 1er juin 2014	10h	7ème dimanche de Pâques	POUGNY		
	Dim.8 juin 2014	10h	Pentecôte - 1ère communion	PERON		
<i>pas de messe anticipée du dimanche le samedi 7 juin</i>						
	Dim. 15 juin 2014	10h.	Sainte Trinité - 1ère communion	CHALLEX		
	Dim. 22 juin 2014	10h	Saint Sacrement	COLLONGES		
	Sam. 28 juin 2014		Confirmation	FERNEY		
	Dim. 29 juin 2014	10h.	13ème dimanche du temps ordinaire Messe des familles	FARGES		
<i>pas de messe anticipée du dimanche le samedi 29 juin</i>						
<u>JUILLET</u>	<i>Dim 6 juillet 2014</i>	10h	14ème dimanche du temps ordinaire	POUGNY		
	Dim. 13 juillet 2014	10h	15ème dimanche du temps ordinaire	PERON		
	Dim. 20 juillet 2014	10h	16ème dimanche du temps ordinaire	CHALLEX		
	Dim. 27 juillet 2014	10h.	17ème dimanche du temps ordinaire	COLLONGES		
<u>AOÛT</u>	Dim. 3 août 2014	10h	18ème dimanche du temps ordinaire dimanche de la transfiguration	POUGNY		
	Dim. 10 août 2014	10h	19ème dimanche du temps ordinaire	PERON		
	Vendredi 15 août 2014	10h.	Assomption de la Vierge Marie	POUGNY		
	vendredi 15 août 2014	12h30	Messe à la Croix des Frasses de Farges			
	Dim. 17 août 2014	10h	20ème dimanche du temps ordinaire	CHALLEX		
	Dim. 24 août 2014	10h	21ème dimanche du temps ordinaire fête de St- Théodule St-Patron	COLLONGES		
	Dim. 31 août 2014	10h.	22ème dimanche du temps ordinaire Fête de St-Louis St-Patron	POUGNY		
	<u>SEPTEMBRE</u>	Dim.7 sept. 2014	10h	23ème dimanche du temps ordinaire	FARGES	
		<i>pas de messe anticipée du dimanche le samedi 6 sept.</i>				
		Dim. 14 sept. 2014	10h.	24ème dimanche du temps ordinaire	PERON	
Dim. 21 sept. 2014		10h	25ème dimanche du temps ordinaire Fête de St-Maurice - Saint Patron	CHALLEX		
Dim. 28 sept. 2014		10h	26ème dimanche du temps ordinaire	COLLONGES		

SERVICES

SOGEDO (Eau) St-Genis 04 50 41 30 30
SDEI (Assainissement) 0 810 396 396
URGENCE 0 810 796 796
EDF (Sécurité dépannage) 0 810 333 074
GDF Gaz de France Distribution 08 10 74 74 00
France-Télécom 10 14
Trésorerie Gex 04 50 41 51 03

ECOLE PRIMAIRE

04 50 56 37 52

COLLEGE

04 50 59 58 00
<http://www.collegeperon.fr>

CENTRE DE LOISIRS

04 50 48 31 52
E-mail : centre.loisirs.peron@wanadoo.fr

HALTE-GARDERIE (La Roulinotte)

06 88 90 10 55
www.peron.cc-pays-de-gex.fr/html/centre_loisirs.htm

SALLE CHAMP-FONTAINE

04 50 56 37 39

BIBLIOTHEQUE

04 50 56 41 39
Aux heures de permanence soit :
Le mardi de 16h30 à 18h00
Le mercredi de 17h00 à 18h30
Le vendredi de 16h30 à 19h00
Premier samedi du mois de 10h00 à 12h00

GESTION DES DECHETS

Ramassage du tri-sélectif le lundi
Ramassage des ordures ménagères le jeudi

Particulier :

Commande de poubelles, composteurs, problème de collecte 0 800 800 215

Commerces et artisans :

Commande de bacs, facturation de redevance spéciale, TEOM, problème de collecte : 04 50 42 26 41
Déchèteries : Ludovic BRUSTON 04 50 99 12 08
Autres : Jocelyne SAMYN 04 50 99 12 01

ALLO ENCOMBRANTS

04 50 20 65 86

DECHETERIE

04 50 59 14 64

E-mail : dechets@cc-pays-de-gex.fr

-du lundi au vendredi :
-de mars à octobre de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 18h00
-de novembre à février : de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00
-le samedi :
-de mars à octobre : de 8h30 à 18h00
-de novembre à février : de 8h30 à 17h00
-tous les dimanches matin : de 9h00 à 12h00
-fermée tous les jours fériés y compris Pâques.

RELAIS POSTE

Intermarché Contact 04 50 59 15 70

A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Mission locale des jeunes Bellegarde 04 50 48 09 86
Mission Locales Action Jeunes Gex 04 50 41 60 46
Service emploi de la CCPG Divonne 04 50 20 32 27
Pôle Emploi St-GENIS 04 50 28 24 14
Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30
Le vendredi de 8h30 à 11h30
Centre Médico-Psychologique 04 50 42 85 47

ADAPA : L'aide à domicile pour tous

Anita Boulas-Chardon
Espace George Sand 9 rue de Gex à St-Genis Pouilly
Téléphone 04 50 20 66 80
Télécopie 04 50 20 60 12

TAXI-VSL

ALEX Bellegarde 06 07 08 20 66
04 50 48 38 06

OFFICE DU TOURISME COLLONGES ET SA REGION

Tél : 04 50 59 40 78
Fax : 04 50 59 49 54
E-mail : otcollon@cc-pays-de-gex.fr
www.collonges.ot.cc-pays-de-gex.fr

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04 50 56 31 08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail : mairie.peron@cc-pays-de-gex.fr

WEB : <http://www.mairie-peron.com>

Lundi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30
Mardi : 8h30-12h00 et 13h30-18h30
Mercredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30
Vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30

GARDES DES PHARMACIES DU PAYS DE GEX POUR 2012

Il vous faut composer le **3237** pour connaître la pharmacie de garde

ARBEZ.....	Place de la Mairie	THOIRY.....	04 50 41 20 31
BARBOTIN-BESSEY.....	22 Rue de Genève	St GENIS.....	04 50 42 11 49
BENDAHO.....	Les vertes campagnes	GEX.....	04 50 41 52 75
BOUVIER.....	Rue de le Mairie	CESSY.....	04 50 41 40 60
COTTIN.....	105 Chemin Ravoire	PREVESSIN.....	04 50 40 57 66
DELORME-DURET.....	Arcades d'Ornex	ORNEX.....	04 50 40 53 86
DOREAU.....	Route de Divonne	VERSONNEX.....	04 50 41 14 13
DRAI.....	539 rue Aiglette Nord	GEX.....	04 50 41 47 95
FERNOUX.....	Grande Rue	DIVONNE.....	04 50 20 00 93
HARLINGUE.....	6 Chemin du Levant	FERNEY.....	04 50 40 68 97
HYBORD.....	C CIAL Carrefour RN 5	SEGNY.....	04 50 41 47 93
LARTAUD.....	10 R des Hautains	ST GENIS.....	04 50 42 02 21
LOTZ-MATTERN.....	C Cial la Poterie	FERNEY.....	04 50 40 97 44
MAISSA.....	Rue des Bains	DIVONNE.....	04 50 20 00 57
MASCETTI.....	Route de Mategnin	PREVESSIN.....	04 50 28 06 79
REVOL.....	5 Avenue Voltaire	FERNEY.....	04 50 40 72 10
ROBERT.....	Val Thoiry	THOIRY.....	04 50 20 87 57
SIAUVE.....	Route de Lyon	ST GENIS.....	04 50 40 12 69
VILLARD-PETELAUD.....	Im. Les Tetras, Le Patio	GEX.....	04 50 41 54 04

Pour connaître les médecins de garde, composer le 15 sur votre téléphone.

MÉDIBUS				
	Lundi	7 juillet	10h30-12h30	Place Perdtemps (DIVONNE)
	Lundi	7 juillet	14h30-16h30	Avenue de la Poste (GEX)
	Jeudi	7 août	10h30-12h30	Parking de la Salle de l'Allondon (St GENIS)
	Jeudi	7 août	14h30-16h30	Parking Calas (FERNEY)
	Vendredi	5 septembre	10h30-12h30	Place St Antoine (PERON)

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéro 72 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 15 Août 2014.

Aucun avis ne sera envoyé. Merci d'avance

La Rédaction

URGENCES

Gendarmerie.....	17
Pompiers.....	18
Samu.....	15
Urgence N° Européen.....	112

HOPITAUX

Centre Hospitalier Alpes-Léman	
558 route de Findol 74130 Contamine-sur-Arve	04 50 82 20 00
Centre Hospitalier de la Région d'Annecy à Pringy	04 50 63 63 63
Saint-Julien	04 50 49 65 65
Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11
Centre anti-poisons Lyon	04 78 54 14 14
Centre grands brûlés Lyon	04 78 61 88 88
Clinique Savoie Annemasse	04 50 95 41 41

MEDECINS

<u>Logras</u>	
Dr. Dementhon C	04 50 56 38 10
option homéopathie	
<u>Saint-Jean de Gonville</u>	
Dr. Mogenet P.A.	04 50 56 44 21

Dr Brigitte Fleury 04 50 48 60 22

Collonges

Dr. Maury M.H. 04 50 56 71 00

PEDIATRE

Saint-Genis

Dr. Guy 04 50 42 20 11

PHARMACIES

Voir ci-dessus

Collonges

Mr et Mme Dupont 04 50 59 60 17

Nous vous rappelons que vous pouvez commander vos médicaments à partir du fax de la mairie

INFIRMIERE

Collonges

Pirollet 04 50 56 71 64

POINT ACCUEIL SOLIDARITE (PAS)

Saint-Genis 04 50 42 12 65

MAINTIEN A DOMICILE

04 50 41 47 12

CENTRE DE RADIOLOGIE

Saint-Genis 04 50 28 27 27

SERVICE DE GARDE VETERINAIRES

St Genis Pouilly 04 50 42 12 34

Gex 04 50 41 76 45

Calendrier des fêtes

Juin 2014			
Dimanche 1	CHASSE	CONCOURS DE PECHE	Etang de Cornelly
Mercredi 4	MAIRIE	FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE	Champ Fontaine
Samedi 7	COMITE DES FETES	MARCHE DU GRALET	
Mercredi 11	COMITE DES FETES	CINEMA	Champ Fontaine
Vendredi 13	MUSIQUE	FESTIVAL DE MUSIQUE	Champ Fontaine et Gymnase
Samedi 14	MUSIQUE	FESTIVAL DE MUSIQUE	Champ Fontaine et Gymnase
Dimanche 15	MUSIQUE	FESTIVAL DE MUSIQUE	Champ Fontaine et Gymnase
Vendredi 20	JUDO	REMISE DES MEDAILLES	Champ Fontaine
Samedi 21	COMITE DES FETES	FETE DE LA MUSIQUE	Champ Fontaine
Samedi 28	SOU DES ECOLES	KERMESSE +REPAS DANSANT	Champ Fontaine
Samedi 28	EQUIT'ANNAZ	FÊTE DU CLUB	Centre équestre
JUILLET 2014			
Mercredi 2	DONS DU SANG	COLLECTE	Champ Fontaine
Vendredi 4	JEUNESSE	VOGUE DE LOGRAS	Stade de Foot
Samedi 5	JEUNESSE	VOGUE DE LOGRAS	Stade de Foot
Dimanche 6	JEUNESSE	VOGUE DE LOGRAS	Stade de Foot
Lundi 14	MAIRIE	FEUX D'ARTIFICES + REPAS DANSANT	Stade de Foot
Samedi 26	PETANQUE	CONCOURS PETANQUE INTER-SOCIETES	Champ Fontaine
AOÛT 2014			
Vendredi 29	BIBLIOTHEQUE + COS DU PERSONNEL COMMUNAL	LOTO	Champ Fontaine
Samedi 30	FOOT	TOURNOI DES JEUNES	Stade de Foot
SEPTEMBRE 2014			
Samedi 6	COMMUNE	FORUM DES SOCIETES	Champ Fontaine
Samedi 20	PAROISSE	LOTO	Champ Fontaine
Dimanche 21	EQUIT'ANNAZ	FETE DU CHEVAL ET DU PONEY	Centre équestre
Samedi 27	Halte-garderie Itinérante « La Roulinotte »	DEPOT-VENTE	Champ Fontaine

Toutes les dates des manifestations sur le site de la commune : <http://www.mairie-peron.com>

Règles de bon voisinage

- L'usage des tondeuses et autres engins à moteur est autorisé du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.
- Les feux de branchages, d'herbes et de feuilles sont strictement interdits par l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Ayez recours aux déchèteries et au compostage.
- L'élagage et la destruction des espèces végétales nuisibles sont obligatoires
- La divagation des chiens est interdite : attention, si votre animal est capturé, il peut être euthanasié au bout de huit jours.
- Le dépôt de carcasses de voitures est interdit y compris sur les terrains privés. En cas d'infraction, la carcasse peut être enlevée aux frais du propriétaire du terrain.



Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.



Nous retrouvons Christelle et toute l'équipe du Sou des Ecoles pendant la **Fête du Printemps** de Péron, pour un premier bilan sur les actions de l'année et sur les réjouissances à venir.

Nous remercions chaleureusement le Rocking Club De Bellegarde pour sa prestation dynamique très appréciée !



La Foire aux Plantons



Jardiniers et amateurs ont courageusement bravé les intempéries pour faire honneur à notre joli assortiment de plantons en tous genres. Pour sa dernière année d'organisatrice avisée, Nathalie M. a passé le relais, merci Nathalie de ton efficacité.

Monsieur Plantons

Les enfants aussi ont participé activement à la préparation de notre Foire aux Plantons, et nous remercions tout particulièrement l'Equipe du Centre de Loisirs qui les a aidés à fabriquer Monsieur Plantons.

En cette fin d'année, le budget des **sorties extra-scolaires** est bouclé et équilibré, et nous nous réjouissons d'offrir aux enfants de chaque classe une sortie adaptée :

En maternelle :

- les 2 classes de PS/MS ont vécu une journée dans une ferme pédagogique,
- les classes de MS/GS partiront au Parc des Oiseaux à Villard les Dombes.

En primaire :

- les classes de CE1/CE2 et CP découvriront également le Parc des Oiseaux,
- les classes des CP/CE1 et CM1/CM2 s'évaderont à Chamonix pour partir à la découverte de la mer de glace,
- la classe des CM1/CM2 de Mr Duparchy partira 3 jours en classe découverte nature en chalet,
- enfin la classe des CM2 partagera avec les 6èmes du Collège le visionnage du film "sur le chemin de l'école" qui sera suivi d'un débat.

Cette année encore, le Sou est heureux d'offrir un cadeau utile et personnel aux élèves de CM2 qui partiront au collège à la rentrée.

La **kermesse** se prépare !

Elle aura lieu le samedi 28 juin. Cette année, la grande animation sera "le transludoexpress". Après le spectacle de l'école, les enfants se retrouveront également autour des Kapla et des stands maquillages, tresses africaines, poterie et le nouveau stand tatouages.

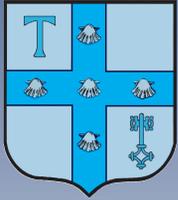


Remerciements

Le temps passe ! Fred et Corinne sont des piliers fidèles du Sou depuis 17 ans. Leur petit dernier entrant au collège à la rentrée, Le Sou va devoir se passer de leur précieuse présence. Merci Corinne, merci Fred pour ces bons moments passé ensemble.

Une dernière petite annonce autour du **Concours de Pétanque** inter-associations de Péron qui aura lieu le samedi 26 juillet : si des joueurs/ joueuses occasionnels veulent participer et représenter Le Sou, contactez Christelle au 06 82 07 07 57 ou sou.peron@gmail.com.

L'inscription des enfants est la bienvenue !



Festival des Musiques du Pays de Gex



SAMEDI 14 JUIN

Dès 18h00 : Concerts

Orchestres juniors :

(Péron-St Jean, Bellegarde, Sergy, Saint-Genis)

21h00 :

La Bonne Humeur de Péron-St Jean

Le Big Band de Divonne



DIMANCHE 15 JUIN

14h15 : Défilé des Harmonies et fanfares

16h00 : Concerts des Harmonies et fanfares

**avec l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Gex en
ouverture**



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Pays de Gex
un jardin ouvert sur le monde



Buffet-Buvette